Notice de pose parquet massif à clouer
épaisseur 20 et 23 mm

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.1 (NF P63-201)

EN 14342 — PEFC PEFC/10-32-74

AVANT LA POSE

PRÉALABLE

- Ce parquet est fixé par clouage sur lambourdes, sur solives, sur faux-plancher en voliges bois ou en panneaux dérivés du bois.
- La pose des parquets dans les pièces humides telles que les salles de bain, les toilettes, la buanderie ou le sauna est à proscrire.

STOCKAGE

- Le taux d'humidité du parquet à la livraison est fixé par des normes de fabrications. Les parquets sont destinés à des locaux secs où l'humidité relative de l'air en moyenne avoisine 50 % et une température minimale de 15 °C.
- Les parquets approvisionnés doivent être placés à l'abri des intempéries et mis en dépôt dans des locaux propres parfaitement secs, non sujets aux condensations de vapeur d'eau, chauffés si nécessaire.
- Les éléments (lames, lambourdes) sont empilés de manière à ne subir aucune déformation, ils doivent être isolés du sol.

CONTRÔLE

- Ce produit a subi un contrôle rigoureux en usine.
- En cas d'anomalie, veuillez contacter votre revendeur avant de poursuivre la pose en lui indiquant le numéro du lot. Tout produit posé sera considéré comme accepté par le client.

LA MEILLEURE PRÉPARATION

- La pose du parquet ne doit être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites dans les locaux à parqueter et les locaux avoisinants :
  a) séchage suffisant du gros oeuvre
  b) travaux de mise en oeuvre terminés pour le carrelage
  c) vitrage posé
  d) vérification des installations sanitaires et de chauffage
  e) température des locaux > à 15 °C et avec maintien de la température et ventilation des locaux.

OUTILLAGE À UTILISER POUR LA POSE

- Nous vous conseillons d'utiliser pour une pose sûre les outils suivants :

- Un maillet en caoutchouc	- Un tire-lame	- Une cale
- Une scie égoïne	- Une fausse équerre	- Un cordeau à tracer
- Un double mètre	- Une équerre à 90°	(bleu)

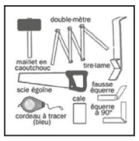

CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

- Le support (plancher en volige bois, en panneau dérivé du bois, solives bois ou métal, support à base de liants hydraulique ou enrobés bitumineux) ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontées *d'humidité.*
- *L'humidité du support* en mortier ou en béton est déterminée à une profondeur de 2 cm et doit être inférieure à 3%. Pour les supports en bois leur humidité ne doit pas dépasser 18 % dans le cas général.
- Les lambourdes doivent avoir une bonne assise pour éviter tout grincement du parquet sous les pas. Les lambourdes doivent être calées de manière que leur face supérieure présente une *horizontalité et une planéité parfaites.*
- D'une façon générale, le chauffage par le sol n'est pas compatible avec un parquet cloué.

LA POSE SUR LAMBOURDES FLOTTANTES

La pose des lambourdes en flottant est conseillée, car le parquet ainsi désolidarisé du support mortier ou béton a des performances accoustiques améliorées.

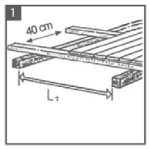

Si l'écartement entre solives (L) est supérieur à 40 cm, clouez un contre-solivage perpendiculairement aux solives.

Dans tous les cas, vérifiez soigneusement la planéité de l'ossature avec une grande règle. De préférence l'implantation du parquet dans le sens de la lumière dominante.

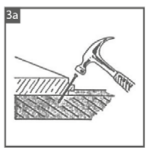

1ère possibilité : clouage manuel. Utilisez des pointes d'au moins 50 mm.

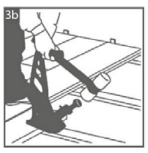

2e possibilité : le cloueur pour pose rapide et facile. Clous 50 mm.

La fixation du parquet sur solives ou lambourdes s'effectue par clouage en biais dans les languettes (plus facile que dans les rainures). Clouez la première rangée en intercalant des cales le long du mur pour respecter un jeu de 8 mm.

Avant de clouer chaque lame, serrez bien les assemblages en interposant un morceau de parquet pour éviter de blesser le bois.

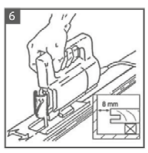

Découpez les dernières lames à la largeur résiduelle, moins l'épaisseur du joint périphérique

Emboîtez-les à l'aide d'un pied de biche ou d'un tire-lame, en serrant bien les assemblages.

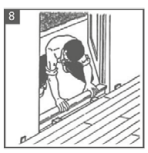

Aux seuils de porte, clouez une lame coupée aux dimensions, sur les lambourdes ou sur les taquets scellés.

Le parquet étant posé, retirez les cales. Le jeu périphérique sera masqué par les plinthes.

HUOT PARQUETS

Notice de pose parquet massif à clouer
épaisseur 20 et 23 mm

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.1 (NF P63-201)

EN 14342 — PEFC PEFC/10-32-74

AVANT LA POSE

PRÉALABLE

- Ce parquet est fixé par clouage sur lambourdes, sur solives, sur faux-plancher en voliges bois ou en panneaux dérivés du bois.
- La pose des parquets dans les pièces humides telles que les salles de bain, les toilettes, la buanderie ou le sauna est à proscrire.

STOCKAGE

- Le taux d'humidité du parquet à la livraison est fixé par des normes de fabrications. Les parquets sont destinés à des locaux secs où l'humidité relative de l'air en moyenne avoisine 50 % et une température minimale de 15 °C.
- Les parquets approvisionnés doivent être placés à l'abri des intempéries et mis en dépôt dans des locaux propres parfaitement secs, non sujets aux condensations de vapeur d'eau, chauffés si nécessaire.
- Les éléments (lames, lambourdes) sont empilés de manière à ne subir aucune déformation, ils doivent être isolés du sol.

CONTRÔLE

- Ce produit a subi un contrôle rigoureux en usine.
- En cas d'anomalie, veuillez contacter votre revendeur avant de poursuivre la pose en lui indiquant le numéro du lot. Tout produit posé sera considéré comme accepté par le client.

LA MEILLEURE PRÉPARATION

- La pose du parquet ne doit être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites dans les locaux à parqueter et les locaux avoisinants :
  a) séchage suffisant du gros oeuvre
  b) travaux de mise en oeuvre terminés pour le carrelage
  c) vitrage posé
  d) vérification des installations sanitaires et de chauffage
  e) température des locaux > à 15 °C et avec maintien de la température et ventilation des locaux.

OUTILLAGE À UTILISER POUR LA POSE

- Nous vous conseillons d'utiliser pour une pose sûre les outils suivants :

- Un maillet en caoutchouc	- Un tire-lame	- Une cale
- Une scie égoïne	- Une fausse équerre	- Un cordeau à tracer
- Un double mètre	- Une équerre à 90°	(bleu)

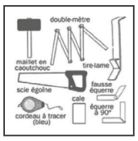

CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

- Le support (plancher en volige bois, en panneau dérivé du bois, solives bois ou métal, support à base de liants hydraulique ou enrobés bitumineux) ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontées *d'humidité.*
- *L'humidité du support* en mortier ou en béton est déterminée à une profondeur de 2 cm et doit être inférieure à 3%. Pour les supports en bois leur humidité ne doit pas dépasser 18 % dans le cas général.
- Les lambourdes doivent avoir une bonne assise pour éviter tout grincement du parquet sous les pas. Les lambourdes doivent être calées de manière que leur face supérieure présente une *horizontalité et une planéité parfaites.*
- D'une façon générale, le chauffage par le sol n'est pas compatible avec un parquet cloué.

LA POSE SUR LAMBOURDES FLOTTANTES

La pose des lambourdes en flottant est conseillée, car le parquet ainsi désolidarisé du support mortier ou béton a des performances accoustiques améliorées.

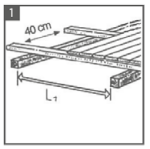

Si l'écartement entre solives (L) est supérieur à 40 cm, clouez un contre-solivage perpendiculairement aux solives.

Dans tous les cas, vérifiez soigneusement la planéité de l'ossature avec une grande règle. De préférence l'implantation du parquet dans le sens de la lumière dominante.

1ère possibilité : clouage manuel. Utilisez des pointes d'au moins 50 mm.

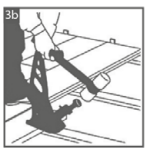

2e possibilité : le cloueur pour pose rapide et facile. Clous 50 mm.

La fixation du parquet sur solives ou lambourdes s'effectue par clouage en biais dans les languettes (plus facile que dans les rainures). Clouez la première rangée en intercalant des cales le long du mur pour respecter un jeu de 8 mm.

Avant de clouer chaque lame, serrez bien les assemblages en interposant un morceau de parquet pour éviter de blesser le bois.

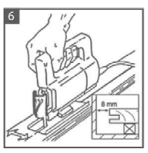

Découpez les dernières lames à la largeur résiduelle, moins l'épaisseur du joint périphérique

Emboîtez-les à l'aide d'un pied de biche ou d'un tire-lame, en serrant bien les assemblages.

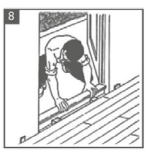

Aux seuils de porte, clouez une lame coupée aux dimensions, sur les lambourdes ou sur les taquets scellés.

Le parquet étant posé, retirez les cales. Le jeu périphérique sera masqué par les plinthes.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com

Notice de pose parquet massif à clouer

épaisseur 20 et 23 mm

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.1 (NF P63-201)

EN 14342 PEFC PEFC/10-32-74

APRÈS LA POSE

- La pose d'un film imperméable (polyéthylène, etc.) est à éviter formellement car elle peut entraîner de graves désordres (gonflement du parquet).
- Le *replanissage* général doit être réalisé au moins 2 semaines après la pose du parquet non fini en usine, il est exécuté après les travaux de peinture. Il consiste à affleurer les éléments de parquet entre eux et à les débarrasser de toute souillure superficielle. Il ne dispense pas du ponçage fin à l'application des couches de finition.
- Ce ponçage fin s'effectue avec un papier abrasif de grain 80 minimum dont la dernière passe doit être exécutée dans le sens du fil du bois.

À LA SUITE, DIFFÉRENTES FINITIONS SONT POSSIBLES

a) Mise en teinte.
b) Vernissage ou vitrification : elle s'effectuera à une température comprise entre 15 et 25 °C sur un parquet ne devant pas avoir une humidité supérieure à 15 %.
c) Encaustiquage.
d) Huilage.

- L'entretien d'un parquet est simple, mais primordial, pour assurer sa longévité. Il varie selon la finition choisie (verni ou huilé, en usine ou sur chantier).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Le nettoyage du parquet s'effectue avec un aspirateur.
- Pour les tâches tenaces, utilisez un chiffon légèrement humide mais très bien essoré.
- Pour les locaux donnant directement sur l'extérieur, prévoir, au niveau des portes, des tapis brosse largement dimensionnés, pour permettre l'élimination des silex accrochés aux chaussures et d'absorber l'eau et la boue et ainsi protéger la longévité du parquet.
- Garnir les pieds de chaises et de tables avec des glisseurs en feutre pour éviter les raies et les marques.
- Protéger les endroits très exposés, par exemple sous les chaises de bureau à roulettes, par des plaques protectrices en matériau synthétique (PVC par exemple), ou par l'utilisation de roulettes spécifiques.
- L'eau ou tout liquide déversé sur le parquet doit être essuyé le plus rapidement possible.
- Ne jamais utiliser des appareils de nettoyage tels que les monobrosses auto laveuses.
- Dans l'intérêt du parquet et le bien-être des habitants, il est recommandé de maintenir un climat sain (température de ± 15 °C et une humidité relative de l'air de 45 à 60 %). L'utilisation d'un humidificateur, particulièrement en hiver, assure une aération et une humidification satisfaisantes.

NOTICE INFORMATIVE SUR LE PARQUET

La mise en œuvre d'un métallisant pour le parquet verni usine et d'une huile de finition pour le parquet huilé en usine est recommandé après la pose.

- Le bois est une matière naturelle «vivante» sensible à la lumière du jour, à l'humidité, à la température et à l'usage quotidien.
- Il est inévitable que le parquet subisse une modification chromatique avec le temps et de façon naturelle.
- Pour éviter tout effet non désiré sur le parquet (disjoints entre lames, tuilage), il faut toujours maintenir l'atmosphère de la pièce aux meilleurs conditions de bien-être et de salubrité pour l'homme (T °C voisine de 20 °C, H % compris entre 45 % et 65 %).
- Une classe d'usage (norme NF XPB 53669) est définie pour chaque type d'usage en fonction de l'essence de bois et de la couche d'usure du parement. Cependant la sollicitation provoquée par des coups, par la chute d'objets ou par des charges élevées et ponctuelles (talons aiguille, escabeaux, etc.) peuvent entraîner des déformations de la surface du parquet.
- Le parquet n'a pas les mêmes caractéristiques que les matériaux synthétiques ; donc deux parquets du même bois ne pourront jamais présenter un aspect esthétique identique. Ainsi un échantillon de quelques lames peut donner une idée de l'aspect, mais il ne pourra jamais représenter toutes les singularités de la classe choisie.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com

Notice de pose parquet massif à clouer

épaisseur 20 et 23 mm

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.1 (NF P63-201)

EN 14342 PEFC PEFC/10-32-74

APRÈS LA POSE

- La pose d'un film imperméable (polyéthylène, etc.) est à éviter formellement car elle peut entraîner de graves désordres (gonflement du parquet).
- Le *replanissage* général doit être réalisé au moins 2 semaines après la pose du parquet non fini en usine, il est exécuté après les travaux de peinture. Il consiste à affleurer les éléments de parquet entre eux et à les débarrasser de toute souillure superficielle. Il ne dispense pas du ponçage fin à l'application des couches de finition.
- Ce ponçage fin s'effectue avec un papier abrasif de grain 80 minimum dont la dernière passe doit être exécutée dans le sens du fil du bois.

À LA SUITE, DIFFÉRENTES FINITIONS SONT POSSIBLES

a) Mise en teinte.
b) Vernissage ou vitrification : elle s'effectuera à une température comprise entre 15 et 25 °C sur un parquet ne devant pas avoir une humidité supérieure à 15 %.
c) Encaustiquage.
d) Huilage.

- L'entretien d'un parquet est simple, mais primordial, pour assurer sa longévité. Il varie selon la finition choisie (verni ou huilé, en usine ou sur chantier).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Le nettoyage du parquet s'effectue avec un aspirateur.
- Pour les tâches tenaces, utilisez un chiffon légèrement humide mais très bien essoré.
- Pour les locaux donnant directement sur l'extérieur, prévoir, au niveau des portes, des tapis brosse largement dimensionnés, pour permettre l'élimination des silex accrochés aux chaussures et d'absorber l'eau et la boue et ainsi protéger la longévité du parquet.
- Garnir les pieds de chaises et de tables avec des glisseurs en feutre pour éviter les raies et les marques.
- Protéger les endroits très exposés, par exemple sous les chaises de bureau à roulettes, par des plaques protectrices en matériau synthétique (PVC par exemple), ou par l'utilisation de roulettes spécifiques.
- L'eau ou tout liquide déversé sur le parquet doit être essuyé le plus rapidement possible.
- Ne jamais utiliser des appareils de nettoyage tels que les monobrosses auto laveuses.
- Dans l'intérêt du parquet et le bien-être des habitants, il est recommandé de maintenir un climat sain (température de ± 15 °C et une humidité relative de l'air de 45 à 60 %). L'utilisation d'un humidificateur, particulièrement en hiver, assure une aération et une humidification satisfaisantes.

NOTICE INFORMATIVE SUR LE PARQUET

La mise en œuvre d'un métallisant pour le parquet verni usine et d'une huile de finition pour le parquet huilé en usine est recommandé après la pose.

- Le bois est une matière naturelle «vivante» sensible à la lumière du jour, à l'humidité, à la température et à l'usage quotidien.
- Il est inévitable que le parquet subisse une modification chromatique avec le temps et de façon naturelle.
- Pour éviter tout effet non désiré sur le parquet (disjoints entre lames, tuilage), il faut toujours maintenir l'atmosphère de la pièce aux meilleurs conditions de bien-être et de salubrité pour l'homme (T °C voisine de 20 °C, H % compris entre 45 % et 65 %).
- Une classe d'usage (norme NF XPB 53669) est définie pour chaque type d'usage en fonction de l'essence de bois et de la couche d'usure du parement. Cependant la sollicitation provoquée par des coups, par la chute d'objets ou par des charges élevées et ponctuelles (talons aiguille, escabeaux, etc.) peuvent entraîner des déformations de la surface du parquet.
- Le parquet n'a pas les mêmes caractéristiques que les matériaux synthétiques ; donc deux parquets du même bois ne pourront jamais présenter un aspect esthétique identique. Ainsi un échantillon de quelques lames peut donner une idée de l'aspect, mais il ne pourra jamais représenter toutes les singularités de la classe choisie.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com

Notice de pose parquet massif à coller

épaisseur 15 et 20 mm

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.2 (NF P63-202)

EN 14342

PEFC/10-32-74

AVANT LA POSE

PRÉALABLE

- Ces parquets sont fixés par collage, directement ou par l'intermédiaire d'une sous-couche résiliente, sur un support.
- La pose des parquets Belleme dans les pièces humides telles que les salles de bain, les toilettes, la buanderie ou le sauna est à proscrire ainsi que dans des locaux nécessitant un cuvelage.

STOCKAGE

- Le taux d'humidité du parquet à la livraison est fixé par des normes de fabrication. Les parquets sont destinés à des locaux secs où l'humidité relative de l'air en moyenne avoisine 50 % et une température minimale de 15 °C.
- Les parquets approvisionnés doivent être placés à l'abri des intempéries et mis en dépôt dans des locaux propres parfaitement secs, non sujets aux condensations de vapeur d'eau, chauffés si nécessaire. Les éléments, isolés du sol, seront stockés à plat de manière à ne subir aucune déformation. Lorsque les produits sont emballés, les emballages doivent rester intacts pendant le stockage.

CONTRÔLE

- Ce produit a subi un contrôle rigoureux en usine.
- En cas d'anomalie, veuillez contacter votre revendeur avant de poursuivre la pose en lui indiquant le numéro du lot. Tout produit posé sera considéré comme accepté par le client.

LA MEILLEURE PRÉPARATION

• La pose du parquet ne doit être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites dans les locaux à parqueter et les locaux avoisinants :

a) séchage suffisant du gros oeuvre
b) travaux de mise en oeuvre terminés pour le carrelage
c) vitrage posé
d) vérification des installations sanitaires et de chauffage
e) température des locaux > à 15 °C et avec maintien de la température et ventilation des locaux
f) première chauffe du plancher pour les sols chauffants (au moins 3 semaines avant la pose du parquet) puis couper le chauffage et attendre 2 jours avant la pose
g) pour les parquets finis en usine, tous les travaux de peinture et de nettoyage doivent être terminés.

OUTILLAGE À UTILISER POUR LA POSE

• Nous vous conseillons d'utiliser pour une pose sûre les outils suivants :

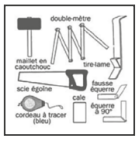

- Un maillet en caoutchouc
- Une scie égoïne
- Un double mètre
- Un tire-lame
- Une fausse équerre
- Une équerre à 90°
- Une cale
- Un cordeau à tracer (bleu)
- Une spatule spécifique avec le type de colle utilisée.

CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

- Le support (à base de liants hydraulique, de sulfate de calcium ou secs à base de bois) doit être plan, propre, sain, normalement poreux sec et stable.
- L'exigence de planéité permettant au support de recevoir un parquet collé est de 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 0,20 m.
- Le support doit présenter en tous points une cohésion convenable. Un grattage superficiel avec un objet métallique ne doit entraîner ni poussière, ni grain, ni écaille. La cohésion du support doit être telle que l'effort de rupture en traction perpendiculaire soit supérieur ou égal à 0,5 Mpa mais dans le cas particulier des parquets de largeur supérieure à 120 mm, elle doit être de 0,8 Mpa pour les chapes et enduits de sol et de 1 Mpa pour les sols béton.
- Avant mise en oeuvre du parquet, un dépoussiérage par aspiration est indispensable.
- Le dallage ou le plancher ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontées ou infiltrations d'humidité sous quelque forme que ce soit.
- L'humidité du support est déterminée soit à une profondeur de 4 cm mini (< 4,5 %) ou à une profondeur de 2 cm (< 3 %).
- La porosité est déterminée en réalisant sur le support soigneusement dépoussiéré le «test de la goutte d'eau» qui consiste à déposer une goutte d'eau en surface du support et à mesurer le temps au bout duquel la goutte a disparu.

COLLE

- L'aptitude de la colle à un emploi déterminé associé à un type de parquet est obtenue par un résultat satisfaisant à un essai sous caisson climatiseur. Chaque emballage de colle comporte les indications fournies par le fabricant. La notice technique précise sur quels supports, avec quel type de parquet (format, essence), avec quel type de spatule, la colle peut être appliquée.
  Notamment la pose sur sol chauffant ou des parquets de largeur supérieur à 130 mm est compatible avec la colle type Huot Grand Large.

HUOT PARQUETS

Notice de pose parquet massif à coller

épaisseur 15 et 20 mm

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.2 (NF P63-202)

EN 14342

PEFC/10-32-74

AVANT LA POSE

PRÉALABLE

- Ces parquets sont fixés par collage, directement ou par l'intermédiaire d'une sous-couche résiliente, sur un support.
- La pose des parquets Belleme dans les pièces humides telles que les salles de bain, les toilettes, la buanderie ou le sauna est à proscrire ainsi que dans des locaux nécessitant un cuvelage.

STOCKAGE

- Le taux d'humidité du parquet à la livraison est fixé par des normes de fabrication. Les parquets sont destinés à des locaux secs où l'humidité relative de l'air en moyenne avoisine 50 % et une température minimale de 15 °C.
- Les parquets approvisionnés doivent être placés à l'abri des intempéries et mis en dépôt dans des locaux propres parfaitement secs, non sujets aux condensations de vapeur d'eau, chauffés si nécessaire. Les éléments, isolés du sol, seront stockés à plat de manière à ne subir aucune déformation. Lorsque les produits sont emballés, les emballages doivent rester intacts pendant le stockage.

CONTRÔLE

- Ce produit a subi un contrôle rigoureux en usine.
- En cas d'anomalie, veuillez contacter votre revendeur avant de poursuivre la pose en lui indiquant le numéro du lot. Tout produit posé sera considéré comme accepté par le client.

LA MEILLEURE PRÉPARATION

• La pose du parquet ne doit être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites dans les locaux à parqueter et les locaux avoisinants :

a) séchage suffisant du gros oeuvre
b) travaux de mise en oeuvre terminés pour le carrelage
c) vitrage posé
d) vérification des installations sanitaires et de chauffage
e) température des locaux > à 15 °C et avec maintien de la température et ventilation des locaux
f) première chauffe du plancher pour les sols chauffants (au moins 3 semaines avant la pose du parquet) puis couper le chauffage et attendre 2 jours avant la pose
g) pour les parquets finis en usine, tous les travaux de peinture et de nettoyage doivent être terminés.

OUTILLAGE À UTILISER POUR LA POSE

• Nous vous conseillons d'utiliser pour une pose sûre les outils suivants :

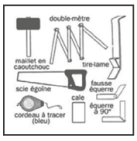

- Un maillet en caoutchouc
- Une scie égoïne
- Un double mètre
- Un tire-lame
- Une fausse équerre
- Une équerre à 90°
- Une cale
- Un cordeau à tracer (bleu)
- Une spatule spécifique avec le type de colle utilisée.

CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

- Le support (à base de liants hydraulique, de sulfate de calcium ou secs à base de bois) doit être plan, propre, sain, normalement poreux sec et stable.
- L'exigence de planéité permettant au support de recevoir un parquet collé est de 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 0,20 m.
- Le support doit présenter en tous points une cohésion convenable. Un grattage superficiel avec un objet métallique ne doit entraîner ni poussière, ni grain, ni écaille. La cohésion du support doit être telle que l'effort de rupture en traction perpendiculaire soit supérieur ou égal à 0,5 Mpa mais dans le cas particulier des parquets de largeur supérieure à 120 mm, elle doit être de 0,8 Mpa pour les chapes et enduits de sol et de 1 Mpa pour les sols béton.
- Avant mise en oeuvre du parquet, un dépoussiérage par aspiration est indispensable.
- Le dallage ou le plancher ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontées ou infiltrations d'humidité sous quelque forme que ce soit.
- L'humidité du support est déterminée soit à une profondeur de 4 cm mini (< 4,5 %) ou à une profondeur de 2 cm (< 3 %).
- La porosité est déterminée en réalisant sur le support soigneusement dépoussiéré le «test de la goutte d'eau» qui consiste à déposer une goutte d'eau en surface du support et à mesurer le temps au bout duquel la goutte a disparu.

COLLE

- L'aptitude de la colle à un emploi déterminé associé à un type de parquet est obtenue par un résultat satisfaisant à un essai sous caisson climatiseur. Chaque emballage de colle comporte les indications fournies par le fabricant. La notice technique précise sur quels supports, avec quel type de parquet (format, essence), avec quel type de spatule, la colle peut être appliquée.
  Notamment la pose sur sol chauffant ou des parquets de largeur supérieur à 130 mm est compatible avec la colle type Huot Grand Large.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com

Notice de pose parquet massif à coller
épaisseur 15 et 20 mm

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.2 (NF P63-202)

EN 14342 — PEFC PEFC/10-32-74

LA POSE

- Comme l'humidité d'une pièce peut varier par exemple entre l'été et l'hiver, il est indispensable que le parquet puisse bouger. C'est pourquoi il faut prévoir un joint périphérique de dilatation de 10 mm maintenu par des cales qui seront enlevées en fin de pose, sur toute le pourtour de la pièce. Il faudra prévoir des jeux de dilatation intermédiaires si l'un des côtés de la pièce dépasse 8 m de long. Dans le cas de plusieurs pièces contiguës, il faudra toujours faire un jeu de fractionnement à l'endroit du seuil de façon à individualiser chaque surface de parquet.
- N'oubliez pas de mélanger les lames de plusieurs colis pendant la pose pour un résultat plus homogène. De préférence l'implantation du parquet dans le sens de la lumière dominante.
- Commencez le long du mur le plus droit en traçant une largeur de 3 à 4 lames.
- Encollez cette surface avec une spatule conforme au type de colle utilisée.
- Placez la première lame, rainure contre le mur. Essuyez immédiatement les taches de colle avec une lingette adéquate, à défaut avec un chiffon légèrement imbibé d'acétone et immédiatement essuyé.
- Emboîtez les éléments entre eux à la main ou avec une cale en bois si nécessaire. Le «marouflage» du parquet, qui se fait avec un maillet ou une cale de bois, assure le contact entre chaque élément et la colle.
- Coupez la dernière lame de la 1re rangée et rédémarrez avec cette chute. Veillez à ce qu'il y ait un intervalle d'environ 25 cm entre 2 jonctions de lame. Répétez cette opération jusqu'à la fin de la pièce.
- Superposez la dernière lame sur la dernière rangée posée ; prenez un morceau de chute et retournez-le contre le mur. Tracez un trait en tenant compte du jeu de dilatation et découpez la dernière lame.
- En fin de pose, enlevez les cales une fois que la colle est sèche et fixez la plinthe ou contre plinthe pour masquer le jeu de dilatation.

LA POSE SUR SOLS CHAUFFANTS

Il est impératif de se référer à la mention figurant sur l'étiquette du produit collée sur l'emballage :

Pose sur sols chauffants autorisée

Pose sur sols chauffants interdite

ATTENTION ! Ce paragraphe ne concerne que les sols chauffants à basse température et installés après 1990 et conformément à la norme NF P 52-307 (NF DTU 65.14).

- Sur sols chauffants, le parquet massif, d'une épaisseur égale à 14 mm, en largeur jusqu'à 130 mm, est admis, sauf avis technique contradictoire.
- Le séchage naturel du support doit être complété par une mise en température de l'installation de chauffage et son maintien pendant au moins 3 semaines avant la pose du parquet. Cette disposition est prévue pour stabiliser le support à la teneur en eau correspondant à ses conditions ultérieures de service voisines de 2 % pour un support ciment et 0,3 % pour les chapes de sulfate de calcium.
- Le chauffage doit être interrompu 48 h avant l'application de l'enduit de préparation ou la pose du parquet et ne doit être progressivement remis en route qu'une semaine au moins après la pose du parquet.

APRÈS LA POSE

- La pose d'un film imperméable (polyéthylène, etc.) est à éviter formellement car elle peut entraîner de graves désordres (gonflement du parquet).
- L'entretien d'un parquet est simple.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Le nettoyage du parquet s'effectue avec un aspirateur.
- Pour les tâches tenaces, utilisez un chiffon légèrement humide mais très bien essoré.
- Pour les locaux donnant directement sur l'extérieur, prévoir, au niveau des portes, des tapis brosse largement dimensionnés, pour permettre l'élimination des silex accrochés aux chaussures et d'absorber l'eau et la boue et ainsi protéger la longévité du parquet.
- Garnir les pieds de chaises et de tables avec des glisseurs en feutre pour éviter les raies et les marques.
- Protéger les endroits très exposés, par exemple sous les chaises de bureau à roulettes, par des plaques protectrices en matériau synthétique (PVC par exemple), ou par l'utilisation de roulettes spécifiques.
- L'eau ou tout liquide déversé sur le parquet doit être essuyé le plus rapidement possible.
- Ne jamais utiliser des appareils de nettoyage tels que les monobrosses auto laveuses.
- Dans l'intérêt du parquet et le bien-être des habitants, il est recommandé de maintenir un climat sain (température de ± 15 °C et une humidité relative de l'air de 45 à 60 %). L'utilisation d'un humidificateur, particulièrement en hiver, assure une aération et une humidification satisfaisantes.
- La mise en œuvre d'un métallisant pour le parquet verni usine et d'une huile de finition pour le parquet huilé en usine est recommandé après la pose.

ENTRETIEN SPÉCIFIQUE DU VERNIS

Entretien courant

- Dépoussiérage et nettoyage légèrement humide (balai ou aspirateur).

Entretien régulier

- Enlever sable, poussière et saleté au balai ou aspirateur. Les salissures plus résistantes peuvent être facilement enlevées avec un chiffon légèrement humide.
- Possibilité d'ajouter à l'eau un produit nettoyant neutre recommandé par le fabricant.
- Les tâches tenaces peuvent être enlevées précautionneusement avec des produits tels que essence de térébenthine ou détachant approprié.
- Appliquer un polish périodiquement (suivant les sollicitations du parquet).
- Nettoyer à la monobrosse dans le cas de grandes surfaces et/ou de lieux publics.

NOTICE INFORMATIVE SUR LE PARQUET

- Le bois est une matière naturelle «vivante» sensible à la lumière du jour, à l'humidité, à la température et à l'usage quotidien.
- Il est inévitable que le parquet subisse une modification chromatique avec le temps et de façon naturelle.
- Pour éviter tout effet non désiré sur le parquet (disjoints entre lames, tuilage), il faut toujours maintenir l'atmosphère de la pièce aux meilleurs conditions de bien-être et de salubrité pour l'homme (T °C voisine de 20 °C, H % compris entre 45 % et 65 %).
- Le vernis du parquet a une fonction de protection de la surface. Suite à l'usure provoquée par l'action abrasive du piétinement, le parquet peut devenir avec le temps, plus ou moins mat, en fonction de l'intensité des sollicitations reçues.
- Une classe d'usage (norme NF XPB 53669) est définie pour chaque type d'usage en fonction de l'essence de bois et de la couche d'usure du parement. Cependant la sollicitation provoquée par des coups, par la chute d'objets ou par des charges élevées et ponctuelles (talons aiguille, escabeaux, etc.) peuvent entraîner des déformations de la surface du parquet.
- Le parquet n'a pas les mêmes caractéristiques que les matériaux synthétiques ; donc deux parquets du même bois ne pourront jamais présenter un aspect esthétique identique. Ainsi un échantillon de quelques lames peut donner une idée de l'aspect, mais il ne pourra jamais représenter toutes les singularités de la classe choisie.

HUOT PARQUETS

Notice de pose parquet massif à coller
épaisseur 15 et 20 mm

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.2 (NF P63-202)

EN 14342 — PEFC PEFC/10-32-74

LA POSE

- Comme l'humidité d'une pièce peut varier par exemple entre l'été et l'hiver, il est indispensable que le parquet puisse bouger. C'est pourquoi il faut prévoir un joint périphérique de dilatation de 10 mm maintenu par des cales qui seront enlevées en fin de pose, sur toute le pourtour de la pièce. Il faudra prévoir des jeux de dilatation intermédiaires si l'un des côtés de la pièce dépasse 8 m de long. Dans le cas de plusieurs pièces contiguës, il faudra toujours faire un jeu de fractionnement à l'endroit du seuil de façon à individualiser chaque surface de parquet.
- N'oubliez pas de mélanger les lames de plusieurs colis pendant la pose pour un résultat plus homogène. De préférence l'implantation du parquet dans le sens de la lumière dominante.
- Commencez le long du mur le plus droit en traçant une largeur de 3 à 4 lames.
- Encollez cette surface avec une spatule conforme au type de colle utilisée.
- Placez la première lame, rainure contre le mur. Essuyez immédiatement les taches de colle avec une lingette adéquate, à défaut avec un chiffon légèrement imbibé d'acétone et immédiatement essuyé.
- Emboîtez les éléments entre eux à la main ou avec une cale en bois si nécessaire. Le «marouflage» du parquet, qui se fait avec un maillet ou une cale de bois, assure le contact entre chaque élément et la colle.
- Coupez la dernière lame de la 1re rangée et rédémarrez avec cette chute. Veillez à ce qu'il y ait un intervalle d'environ 25 cm entre 2 jonctions de lame. Répétez cette opération jusqu'à la fin de la pièce.
- Superposez la dernière lame sur la dernière rangée posée ; prenez un morceau de chute et retournez-le contre le mur. Tracez un trait en tenant compte du jeu de dilatation et découpez la dernière lame.
- En fin de pose, enlevez les cales une fois que la colle est sèche et fixez la plinthe ou contre plinthe pour masquer le jeu de dilatation.

LA POSE SUR SOLS CHAUFFANTS

Il est impératif de se référer à la mention figurant sur l'étiquette du produit collée sur l'emballage :

Pose sur sols chauffants autorisée

Pose sur sols chauffants interdite

ATTENTION ! Ce paragraphe ne concerne que les sols chauffants à basse température et installés après 1990 et conformément à la norme NF P 52-307 (NF DTU 65.14).

- Sur sols chauffants, le parquet massif, d'une épaisseur égale à 14 mm, en largeur jusqu'à 130 mm, est admis, sauf avis technique contradictoire.
- Le séchage naturel du support doit être complété par une mise en température de l'installation de chauffage et son maintien pendant au moins 3 semaines avant la pose du parquet. Cette disposition est prévue pour stabiliser le support à la teneur en eau correspondant à ses conditions ultérieures de service voisines de 2 % pour un support ciment et 0,3 % pour les chapes de sulfate de calcium.
- Le chauffage doit être interrompu 48 h avant l'application de l'enduit de préparation ou la pose du parquet et ne doit être progressivement remis en route qu'une semaine au moins après la pose du parquet.

APRÈS LA POSE

- La pose d'un film imperméable (polyéthylène, etc.) est à éviter formellement car elle peut entraîner de graves désordres (gonflement du parquet).
- L'entretien d'un parquet est simple.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Le nettoyage du parquet s'effectue avec un aspirateur.
- Pour les tâches tenaces, utilisez un chiffon légèrement humide mais très bien essoré.
- Pour les locaux donnant directement sur l'extérieur, prévoir, au niveau des portes, des tapis brosse largement dimensionnés, pour permettre l'élimination des silex accrochés aux chaussures et d'absorber l'eau et la boue et ainsi protéger la longévité du parquet.
- Garnir les pieds de chaises et de tables avec des glisseurs en feutre pour éviter les raies et les marques.
- Protéger les endroits très exposés, par exemple sous les chaises de bureau à roulettes, par des plaques protectrices en matériau synthétique (PVC par exemple), ou par l'utilisation de roulettes spécifiques.
- L'eau ou tout liquide déversé sur le parquet doit être essuyé le plus rapidement possible.
- Ne jamais utiliser des appareils de nettoyage tels que les monobrosses auto laveuses.
- Dans l'intérêt du parquet et le bien-être des habitants, il est recommandé de maintenir un climat sain (température de ± 15 °C et une humidité relative de l'air de 45 à 60 %). L'utilisation d'un humidificateur, particulièrement en hiver, assure une aération et une humidification satisfaisantes.
- La mise en œuvre d'un métallisant pour le parquet verni usine et d'une huile de finition pour le parquet huilé en usine est recommandé après la pose.

ENTRETIEN SPÉCIFIQUE DU VERNIS

Entretien courant

- Dépoussiérage et nettoyage légèrement humide (balai ou aspirateur).

Entretien régulier

- Enlever sable, poussière et saleté au balai ou aspirateur. Les salissures plus résistantes peuvent être facilement enlevées avec un chiffon légèrement humide.
- Possibilité d'ajouter à l'eau un produit nettoyant neutre recommandé par le fabricant.
- Les tâches tenaces peuvent être enlevées précautionneusement avec des produits tels que essence de térébenthine ou détachant approprié.
- Appliquer un polish périodiquement (suivant les sollicitations du parquet).
- Nettoyer à la monobrosse dans le cas de grandes surfaces et/ou de lieux publics.

NOTICE INFORMATIVE SUR LE PARQUET

- Le bois est une matière naturelle «vivante» sensible à la lumière du jour, à l'humidité, à la température et à l'usage quotidien.
- Il est inévitable que le parquet subisse une modification chromatique avec le temps et de façon naturelle.
- Pour éviter tout effet non désiré sur le parquet (disjoints entre lames, tuilage), il faut toujours maintenir l'atmosphère de la pièce aux meilleurs conditions de bien-être et de salubrité pour l'homme (T °C voisine de 20 °C, H % compris entre 45 % et 65 %).
- Le vernis du parquet a une fonction de protection de la surface. Suite à l'usure provoquée par l'action abrasive du piétinement, le parquet peut devenir avec le temps, plus ou moins mat, en fonction de l'intensité des sollicitations reçues.
- Une classe d'usage (norme NF XPB 53669) est définie pour chaque type d'usage en fonction de l'essence de bois et de la couche d'usure du parement. Cependant la sollicitation provoquée par des coups, par la chute d'objets ou par des charges élevées et ponctuelles (talons aiguille, escabeaux, etc.) peuvent entraîner des déformations de la surface du parquet.
- Le parquet n'a pas les mêmes caractéristiques que les matériaux synthétiques ; donc deux parquets du même bois ne pourront jamais présenter un aspect esthétique identique. Ainsi un échantillon de quelques lames peut donner une idée de l'aspect, mais il ne pourra jamais représenter toutes les singularités de la classe choisie.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com

Notice de pose parquet contrecollé

3 plis à « clic »

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.1 (NF P63-201)

EN 14342 PEFC PEFC/10-32-74

AVANT LA POSE

STOCKAGE

- Le taux d'humidité du parquet à la livraison est fixé par des normes de fabrications. Les parquets sont destinés à des locaux secs où l'humidité relative de l'air en moyenne voisine de 50 % et une température minimale de 15 °C.
- Les parquets approvisionnés doivent être placés à l'abri des intempéries et mis en dépôt dans des locaux propres parfaitement secs, non sujets aux condensations de vapeur d'eau, chauffés si nécessaire. Lorsque les produits sont emballés, les emballages doivent rester intacts pendant le stockage.
- Les éléments, isolés du sol, seront stockés à plat de manière à ne subir aucune déformation.

CONTRÔLE

- Ce produit a subi un contrôle rigoureux en usine.
- En cas d'anomalie, veuillez contacter votre revendeur avant de poursuivre la pose en lui indiquant le numéro du lot. Tout produit posé sera considéré comme accepté par le client.

LA MEILLEURE PRÉPARATION

- Le parquet doit être stocké à plat dans le local à parqueter, dans leur emballage d'origine au minimum 48 h avant de débuter la pose.
- La pose du parquet ne doit être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites dans les locaux à parqueter et les locaux avoisinants :
  a) séchage suffisant du gros oeuvre : l'humidité de la chape ciment ne doit pas excéder 3 % à 2 cm.
  b) travaux de mise en oeuvre terminés pour le carrelage
  c) vitrage posé
  d) vérification des installations sanitaires et de chauffage
  e) température des locaux > à 15 °C et avec maintien de la température et ventilation des locaux.
  f) tous les travaux de peinture et de nettoyage doivent être terminés

OUTILLAGE À UTILISER POUR LA POSE

- Nous vous conseillons d'utiliser pour une pose sûre les outils suivants :
  - Un maillet en caoutchouc
  - Une scie égoïne
  - Un double mètre
  - Un tire-lame
  - Une fausse équerre
  - Une équerre à 90°
  - Une cale
  - Un cordeau à tracer (bleu)

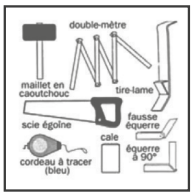

CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

- Le support (à base de liants hydraulique, de sulfate de calcium ou secs à base de bois, les planchers flottants sont exclus) doit être plan, propre, sain.
- L'exigence de planéité permettant au support de recevoir le parquet est de 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 0,20 m.
- Le dallage ou le plancher ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontées ou infiltrations d'humidité sous quelque forme que ce soit.
- L'humidité du support est déterminée soit à une profondeur de 4 cm mini (< 4,5 %) ou à une profondeur de 2 cm (< 3 %). Pour les chapes fluides le taux d'humidité résiduel doit être inf. ou égal à 0,5 %.
- Pose sur sol chauffant basse température : il est recommandé de coller le parquet en plein sur le support (se réf. au DTU 51.2).

SOUS-COUCHE

- La nature même d'un parquet à pose flottante, généralement disposé sur un isolant résilient, entraîne une certaine souplesse à la marche. La mise en oeuvre de cette sous-couche se fait à l'avancement. Son choix se fait en fonction de l'usage auquel celle-ci est utilisée (à limiter les échanges d'humidité, de répartition, d'isolation acoustique).

DIMENSION MAXIMALE DE LA SURFACE À PARQUETER

- La largeur cumulée des lames (la largeur totalisant la dimension des pièces successives alignées ou non, non séparées par des seuils permettant le libre mouvement du parquet) ne doit pas dépasser 8 m.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com

Notice de pose parquet contrecollé

3 plis à « clic »

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.1 (NF P63-201)

EN 14342 PEFC PEFC/10-32-74

AVANT LA POSE

STOCKAGE

- Le taux d'humidité du parquet à la livraison est fixé par des normes de fabrications. Les parquets sont destinés à des locaux secs où l'humidité relative de l'air en moyenne voisine de 50 % et une température minimale de 15 °C.
- Les parquets approvisionnés doivent être placés à l'abri des intempéries et mis en dépôt dans des locaux propres parfaitement secs, non sujets aux condensations de vapeur d'eau, chauffés si nécessaire. Lorsque les produits sont emballés, les emballages doivent rester intacts pendant le stockage.
- Les éléments, isolés du sol, seront stockés à plat de manière à ne subir aucune déformation.

CONTRÔLE

- Ce produit a subi un contrôle rigoureux en usine.
- En cas d'anomalie, veuillez contacter votre revendeur avant de poursuivre la pose en lui indiquant le numéro du lot. Tout produit posé sera considéré comme accepté par le client.

LA MEILLEURE PRÉPARATION

- Le parquet doit être stocké à plat dans le local à parqueter, dans leur emballage d'origine au minimum 48 h avant de débuter la pose.
- La pose du parquet ne doit être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites dans les locaux à parqueter et les locaux avoisinants :
  a) séchage suffisant du gros oeuvre : l'humidité de la chape ciment ne doit pas excéder 3 % à 2 cm.
  b) travaux de mise en oeuvre terminés pour le carrelage
  c) vitrage posé
  d) vérification des installations sanitaires et de chauffage
  e) température des locaux > à 15 °C et avec maintien de la température et ventilation des locaux.
  f) tous les travaux de peinture et de nettoyage doivent être terminés

OUTILLAGE À UTILISER POUR LA POSE

- Nous vous conseillons d'utiliser pour une pose sûre les outils suivants :
  - Un maillet en caoutchouc
  - Une scie égoïne
  - Un double mètre
  - Un tire-lame
  - Une fausse équerre
  - Une équerre à 90°
  - Une cale
  - Un cordeau à tracer (bleu)

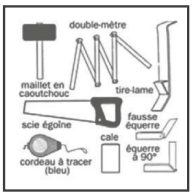

CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT

- Le support (à base de liants hydraulique, de sulfate de calcium ou secs à base de bois, les planchers flottants sont exclus) doit être plan, propre, sain.
- L'exigence de planéité permettant au support de recevoir le parquet est de 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 0,20 m.
- Le dallage ou le plancher ne doit pas être susceptible d'exposer le parquet à des remontées ou infiltrations d'humidité sous quelque forme que ce soit.
- L'humidité du support est déterminée soit à une profondeur de 4 cm mini (< 4,5 %) ou à une profondeur de 2 cm (< 3 %). Pour les chapes fluides le taux d'humidité résiduel doit être inf. ou égal à 0,5 %.
- Pose sur sol chauffant basse température : il est recommandé de coller le parquet en plein sur le support (se réf. au DTU 51.2).

SOUS-COUCHE

- La nature même d'un parquet à pose flottante, généralement disposé sur un isolant résilient, entraîne une certaine souplesse à la marche. La mise en oeuvre de cette sous-couche se fait à l'avancement. Son choix se fait en fonction de l'usage auquel celle-ci est utilisée (à limiter les échanges d'humidité, de répartition, d'isolation acoustique).

DIMENSION MAXIMALE DE LA SURFACE À PARQUETER

- La largeur cumulée des lames (la largeur totalisant la dimension des pièces successives alignées ou non, non séparées par des seuils permettant le libre mouvement du parquet) ne doit pas dépasser 8 m.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com

Notice de pose parquet contrecollé

3 plis à « clic »

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.1 (NF P63-201)

EN 14342 — PEFC/10-32-74

AVANT LA POSE

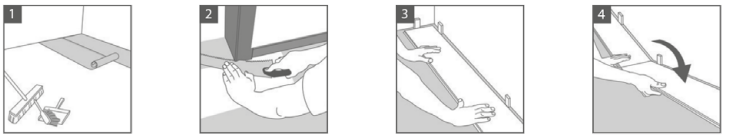

1. Pour commencer, assurez-vous que la surface des lames n'a pas été endommagée lors du transport. Après avoir nettoyé la surface du sol, dérouler un film polyane et la sous-couche. Les lés doivent se chevaucher sur 20 cm au minimum.

2. Chambranles de porte : découper les cadres de porte à l'aide d'une scie en prenant appui sur une lame de façon à ce que la lame puisse passer en dessous

3. Posez la première lame contre le mur gauche, le côté de la languette orienté vers le mur. Veillez à ménager un espace de dilatation d'au moins 8 à 10 mm. Si le mur n'est pas droit, les lames doivent être sciées et adaptées à la forme du mur.

4. Introduisez l'extrémité de la deuxième lame dans la lame précédente en effectuant une pression, et en rabattant vers le sol. Complétez la première rangée de la même façon.

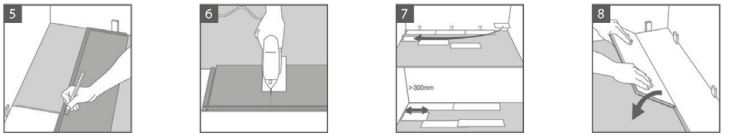

5. En bout de rangée, placez la dernière lame face parement orientée vers le plancher, et le côté court - sans rainure - dirigé vers le mur. Veillez à laisser un espace de dilatation de 8 à 10 mm, et reportez le trait de coupe sur la lame.

6. Pour scier les lames, placez la lame côté parement contre la surface de travail et sciez-la au format désiré à l'aide d'une scie sauteuse. S'il s'agit d'une scie à main, utilisez une lame de coupe à denture fine, et dans ce cas, sciez la lame face parement visible.

7. Commencez la deuxième rangée en utilisant la chute de lame sciée. Cette chute doit avoir une longueur minimum de 30 cm. Sinon, utilisez une nouvelle lame que vous scierez en deux. Veillez que les joints de tête soient toujours distants entre eux d'au moins 30 cm.

8. Posez la lame sciée, en l'inclinant, contre la lame de la première rangée. Effectuez une pression et rabattez dans le même temps vers le sol. Placez une cale triangulaire sous la lame.

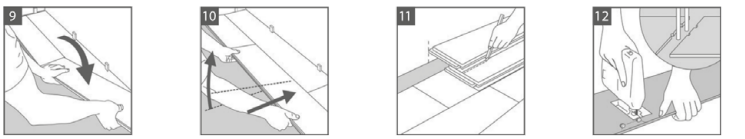

9. Placez l'extrémité d'une deuxième lame contre l'extrémité de la lame précédente, et emboîtez-les en rabattant vers le sol. Assurez-vous du bon alignement des lames, et placer une nouvelle cale triangulaire.

10. Poursuivez ainsi toute la rangée. Assurez-vous que la languette est bien enfoncée dans la rainure, et pressez fortement en rabattant les lames vers le sol, pour emboîter en retirant les cales.

11. Avant de placer la dernière rangée : mesurez et sciez la lame. Laissez un espace de dilatation de 8 à 10 mm entre la lame et le mur.

12. Pour les canalisations : mesurez la position des tuyaux et reportez les mesures en ajoutant un jeu de 10 mm. Après avoir découpé la lame comme illustré sur le schéma ci-dessus, remettez en place la lame et le morceau taillé.

APRÈS LA POSE

- L'entretien d'un parquet est simple.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Le nettoyage du parquet s'effectue avec un aspirateur.
- Pour les tâches tenaces, utilisez un chiffon légèrement humide mais très bien essoré.
- Pour les locaux donnant directement sur l'extérieur, prévoir, au niveau des portes, des tapis brosse largement dimensionnés,pour permettre l'élimination des silex accrochés aux chaussures et d'absorber l'eau et la boue et ainsi protéger la longévité du parquet.
- Garnir les pieds de chaises et de tables avec des glisseurs en feutre pour éviter les raies et les marques.
- Protéger les endroits très exposés, par exemple sous les chaises de bureau à roulettes, par des plaques protectrices en matériau synthétique (PVC par exemple), ou par l'utilisation de roulettes spécifiques.
- L'eau ou tout liquide déversé sur le parquet doit être essuyé le plus rapidement possible.
- Ne jamais utiliser des appareils de nettoyage tels que les monobrosses auto laveuses.
- Dans l'intérêt du parquet et le bien-être des habitants, il est recommandé de maintenir un climat sain (température de ± 15°C et une humidité relative de l'air de 45 à 60 %). L'utilisation d'un humidificateur, particulièrement en hiver, assure une aération et une humidification satisfaisantes.
- La mise en œuvre d'un métallisant pour le parquet verni usine et d'une huile de finition pour le parquet huilé en usine est recommandé après la pose.

ENTRETIEN SPÉCIFIQUE DU VERNIS

Entretien courant
- Dépoussiérage et nettoyage légèrement humide (balai ou aspirateur).

Entretien régulier
- Enlever sable, poussière et saleté au balai ou aspirateur. Les salissures plus résistantes peuvent être facilement enlevées avec un chiffon légèrement humide.
- Possibilité d'ajouter à l'eau un produit nettoyant neutre recommandé par le fabricant.
- Les tâches tenaces peuvent être enlevées précautionneusement avec des produits tels que essence de térébenthine ou détachant approprié.
- Appliquer un polish périodiquement (suivant les sollicitations du parquet).

NOTICE INFORMATIVE SUR LE PARQUET

- Le bois est une matière naturelle «vivante» sensible à la lumière du jour, à l'humidité, à la température et à l'usage quotidien.
- Il est inévitable que le parquet subisse une modification chromatique avec le temps et de façon naturelle.
- Pour éviter tout effet non désiré sur le parquet (disjoints entre lames, tuilage), il faut toujours maintenir l'atmosphère de la pièce aux meilleurs conditions de bien-être et de salubrité pour l'homme (T °C voisine de 20 °C, H % compris entre 45 % et 65 %).
- Le vernis du parquet a une fonction de protection de la surface. Suite à l'usure provoquée par l'action abrasive du piétinement, le parquet peut devenir avec le temps, plus ou moins mat, en fonction de l'intensité des sollicitations reçues.
- Une classe d'usage (norme NF XPB 53669) est définie pour chaque type d'usage en fonction de l'essence de bois et de la couche d'usure du parement. Cependant la sollicitation provoquée par des coups, par la chute d'objets ou par des charges élevées et ponctuelles (talons aiguille, escabeaux, etc.) peuvent entraîner des déformations de la surface du parquet.
- Le parquet n'a pas les mêmes caractéristiques que les matériaux synthétiques ; donc deux parquets du même bois ne pourront jamais présenter un aspect esthétique identique. Ainsi un échantillon de quelques lames peut donner une idée de l'aspect, mais il ne pourra jamais représenter toutes les singularités de la classe choisie.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com

Notice de pose parquet contrecollé

3 plis à « clic »

Avant de démarrer votre travail, il est impératif de prendre connaissance des conseils suivants, le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur. Réf. DTU 51.1 (NF P63-201)

EN 14342 — PEFC/10-32-74

AVANT LA POSE

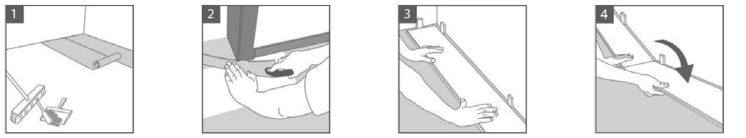

1. Pour commencer, assurez-vous que la surface des lames n'a pas été endommagée lors du transport. Après avoir nettoyé la surface du sol, dérouler un film polyane et la sous-couche. Les lés doivent se chevaucher sur 20 cm au minimum.

2. Chambranles de porte : découper les cadres de porte à l'aide d'une scie en prenant appui sur une lame de façon à ce que la lame puisse passer en dessous

3. Posez la première lame contre le mur gauche, le côté de la languette orienté vers le mur. Veillez à ménager un espace de dilatation d'au moins 8 à 10 mm. Si le mur n'est pas droit, les lames doivent être sciées et adaptées à la forme du mur.

4. Introduisez l'extrémité de la deuxième lame dans la lame précédente en effectuant une pression, et en rabattant vers le sol. Complétez la première rangée de la même façon.

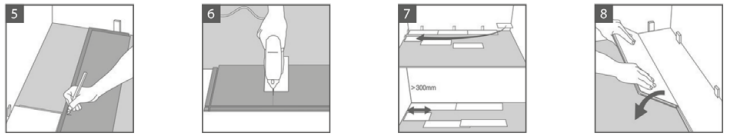

5. En bout de rangée, placez la dernière lame face parement orientée vers le plancher, et le côté court - sans rainure - dirigé vers le mur. Veillez à laisser un espace de dilatation de 8 à 10 mm, et reportez le trait de coupe sur la lame.

6. Pour scier les lames, placez la lame côté parement contre la surface de travail et sciez-la au format désiré à l'aide d'une scie sauteuse. S'il s'agit d'une scie à main, utilisez une lame de coupe à denture fine, et dans ce cas, sciez la lame face parement visible.

7. Commencez la deuxième rangée en utilisant la chute de lame sciée. Cette chute doit avoir une longueur minimum de 30 cm. Sinon, utilisez une nouvelle lame que vous scierez en deux. Veillez que les joints de tête soient toujours distants entre eux d'au moins 30 cm.

8. Posez la lame sciée, en l'inclinant, contre la lame de la première rangée. Effectuez une pression et rabattez dans le même temps vers le sol. Placez une cale triangulaire sous la lame.

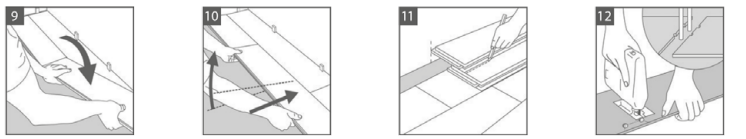

9. Placez l'extrémité d'une deuxième lame contre l'extrémité de la lame précédente, et emboîtez-les en rabattant vers le sol. Assurez-vous du bon alignement des lames, et placer une nouvelle cale triangulaire.

10. Poursuivez ainsi toute la rangée. Assurez-vous que la languette est bien enfoncée dans la rainure, et pressez fortement en rabattant les lames vers le sol, pour emboîter en retirant les cales.

11. Avant de placer la dernière rangée : mesurez et sciez la lame. Laissez un espace de dilatation de 8 à 10 mm entre la lame et le mur.

12. Pour les canalisations : mesurez la position des tuyaux et reportez les mesures en ajoutant un jeu de 10 mm. Après avoir découpé la lame comme illustré sur le schéma ci-dessus, remettez en place la lame et le morceau taillé.

APRÈS LA POSE

- L'entretien d'un parquet est simple.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Le nettoyage du parquet s'effectue avec un aspirateur.
- Pour les tâches tenaces, utilisez un chiffon légèrement humide mais très bien essoré.
- Pour les locaux donnant directement sur l'extérieur, prévoir, au niveau des portes, des tapis brosse largement dimensionnés,pour permettre l'élimination des silex accrochés aux chaussures et d'absorber l'eau et la boue et ainsi protéger la longévité du parquet.
- Garnir les pieds de chaises et de tables avec des glisseurs en feutre pour éviter les raies et les marques.
- Protéger les endroits très exposés, par exemple sous les chaises de bureau à roulettes, par des plaques protectrices en matériau synthétique (PVC par exemple), ou par l'utilisation de roulettes spécifiques.
- L'eau ou tout liquide déversé sur le parquet doit être essuyé le plus rapidement possible.
- Ne jamais utiliser des appareils de nettoyage tels que les monobrosses auto laveuses.
- Dans l'intérêt du parquet et le bien-être des habitants, il est recommandé de maintenir un climat sain (température de ± 15°C et une humidité relative de l'air de 45 à 60 %). L'utilisation d'un humidificateur, particulièrement en hiver, assure une aération et une humidification satisfaisantes.
- La mise en œuvre d'un métallisant pour le parquet verni usine et d'une huile de finition pour le parquet huilé en usine est recommandé après la pose.

ENTRETIEN SPÉCIFIQUE DU VERNIS

Entretien courant
- Dépoussiérage et nettoyage légèrement humide (balai ou aspirateur).

Entretien régulier
- Enlever sable, poussière et saleté au balai ou aspirateur. Les salissures plus résistantes peuvent être facilement enlevées avec un chiffon légèrement humide.
- Possibilité d'ajouter à l'eau un produit nettoyant neutre recommandé par le fabricant.
- Les tâches tenaces peuvent être enlevées précautionneusement avec des produits tels que essence de térébenthine ou détachant approprié.
- Appliquer un polish périodiquement (suivant les sollicitations du parquet).

NOTICE INFORMATIVE SUR LE PARQUET

- Le bois est une matière naturelle «vivante» sensible à la lumière du jour, à l'humidité, à la température et à l'usage quotidien.
- Il est inévitable que le parquet subisse une modification chromatique avec le temps et de façon naturelle.
- Pour éviter tout effet non désiré sur le parquet (disjoints entre lames, tuilage), il faut toujours maintenir l'atmosphère de la pièce aux meilleurs conditions de bien-être et de salubrité pour l'homme (T °C voisine de 20 °C, H % compris entre 45 % et 65 %).
- Le vernis du parquet a une fonction de protection de la surface. Suite à l'usure provoquée par l'action abrasive du piétinement, le parquet peut devenir avec le temps, plus ou moins mat, en fonction de l'intensité des sollicitations reçues.
- Une classe d'usage (norme NF XPB 53669) est définie pour chaque type d'usage en fonction de l'essence de bois et de la couche d'usure du parement. Cependant la sollicitation provoquée par des coups, par la chute d'objets ou par des charges élevées et ponctuelles (talons aiguille, escabeaux, etc.) peuvent entraîner des déformations de la surface du parquet.
- Le parquet n'a pas les mêmes caractéristiques que les matériaux synthétiques ; donc deux parquets du même bois ne pourront jamais présenter un aspect esthétique identique. Ainsi un échantillon de quelques lames peut donner une idée de l'aspect, mais il ne pourra jamais représenter toutes les singularités de la classe choisie.

HUOT PARQUETS

www.huot-parquets.com